

## **DECLARATION DE L'ACAT -BURUNDI PAR RAPPORT AUX TRAITEMENTS INHUMAINS ET DEGRADANTS QUE SUBISSENT CERTAINS DETENUS POLITIQUES DANS LA PRISON DE MPIMBA**

Depuis un certain temps particulièrement avec le début de la crise politique de 2015, les organisations de la société civile ainsi que les médias dénoncent les mauvais traitements que subit une certaine catégorie de détenus et dont se rendent responsables leurs pairs, membres du parti au pouvoir le CNDD-FDD sous l'œil complice des responsables des établissements pénitentiaires.

Cette situation se manifeste beaucoup plus dans la Prison Centrale de MPIMBA et prend une allure inquiétante. Devant cet état de fait, l'ACAT- BURUNDI a décidé de mener une enquête dans les Prisons de MPIMBA où le phénomène a atteint son paroxysme. Une catégorie de détenus isolée des autres prisonniers et gardée dans un endroit communément appelé TINGITINGI.

En effet, comme il est rapporté dans nos différentes publications, il s'observe de façon générale un traitement inégal entre les prisonniers poursuivis pour des crimes de droit commun et ceux accusés des infractions ayant trait à la politique qui pourtant sont régis des mêmes textes de loi régissant les établissements pénitentiaires. La catégorie des prisonniers qui sont mis en isolement et gardés dans un endroit insoluble par leurs pairs détenus fidèles au parti au pouvoir en est une illustration. Les informations à notre disposition font état de plus d'une cinquantaine de détenus qui vivent dans ces conditions. A titre d'illustration, nous citons NDAYONGEJE Vital, Major NDIKUMWENAYO Vital, RUGAMBA Adribert, NDACAYISABA Emmanuel, IRAMBONA Innocent, NTAHOMVUKIYE Ferdinand, NTAHOMVUKIYE Dieme, MANIRAKIZA Désiré, NSABIMANA Christian, NDAYISABA Dismas, NDAYIKENGURUTSE Fulgence, NDAYISENGA Dismas et NGENDAHAYO Donatien. Ces détenus et ceux dont les noms n'ont pas été cités sont gardés dans cet endroit appelé TINGITINGI et toute communication avec les autres codétenus est interdite. Ils sont sous surveillance de leurs pairs membres du CNDD – FDD qui se sont dissimulés en comité de sécurité.

En cas de visite, les détenus sont accompagnés par ces gardiens pour surveiller leurs mouvements et les échanges effectués.

Le droit au culte qui normalement est reconnu aux détenus leur est interdit du fait qu'ils ne peuvent pas accéder au lieu du culte.

Toutes ces maltraitances sont accomplies sous un œil complice de l'administration pénitentiaire.



Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture au Burundi(Acat-Burundi)

Compte tenu de tout ce qui précède, l'ACAT BURUNDI recommande :

- L'Etat du Burundi, plus particulièrement le Ministère de la Justice ayant en charge l'administration pénitentiaire de se ressaisir en vue du respect des droits des détenus et au respect de la loi et les conventions internationales auxquelles il a souscrit,
- A la Commission Nationale Indépendante des droits de l'Homme (CNIDH) d'effectuer une visite pour s'enquérir de la situation carcérale de ces détenus et de veiller à ce que leurs droits soient respectés,
- Aux organisations internationales opérant au Burundi dans le domaine des droits des prisonniers comme le Comité International de la Croix Rouge (CICR) de mener des campagnes de plaidoyer afin que ces détenus soient traités comme leurs codétenus.
- ACAT BURUNDI recommande enfin à la communauté internationale de garder un œil vigilant sur le Burundi étant donné que celui – ci s'est déjà montré insouciant envers le respect des droits de la personne humaine et faire exercer les mécanismes internationaux adéquats pour contraindre le gouvernement du Burundi au respect des droits humains en général et ceux des droits des prisonniers en particulier.

Pour Acat-Burundi,

Maitre Armel NIYONGERE, Président

P.O. Maitre NTIBURUMUNSI J Claude

Responsable du département juridique Acat-Burundi